

Le castor canadien

M. Turner (Ottawa-Carleton): Si nous terminions l'étude des mesures d'initiative parlementaire plus tôt, peut-être la Chambre consentirait-elle à reprendre l'étude, article par article, du bill.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, il est vrai que nous avons eu des discussions à cet effet. Nous serions disposés à nous reformer en comité plénier et à travailler ferme comme des castors au bill en question, mais à une condition: de ne reprendre aujourd'hui aucun des articles reportés, soit ceux qui ont trait à l'imposition des ressources et autres.

M. Baldwin: Nous sommes du même avis, monsieur le président. Quand le ministre des Finances verra à quel point nous accélérons les choses, peut-être se laissera-t-il convaincre à son tour de faire progresser le bill aussi.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'y suis entièrement disposé.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 4 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les avis de motion et les bills privés.

● (1600)

La Chambre consent-elle à ce que tous les bills précédant le bill C-373 soient reportés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LE SYMBOLE DE LA SOUVERAINETÉ DU CANADA

MESURE PRÉVOYANT LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CASTOR COMME SYMBOLE DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth) propose: Que le bill C-373, tendant à la reconnaissance du castor (*castor canadensis*), comme symbole de la souveraineté du dominion du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

—Madame l'Orateur, je commencerai par remercier les députés de tous les côtés de la Chambre qui ont bien voulu consentir unanimement à la présentation de cette mesure.

Je demande que cette question soit débattue, car j'aimerais beaucoup que nous remédiions rapidement à une omission historique en reconnaissant le castor comme l'un des symboles de la souveraineté de notre pays.

Dans l'espoir que les députés conserveront aujourd'hui l'attitude favorable qu'ils ont manifestée à l'égard du bill

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

C-373 jusqu'ici et qu'ils adopteront cette mesure, je limiterai mes commentaires bien qu'il y ait beaucoup à dire à l'appui de cette mesure positive et dénuée de tout esprit de parti. Je me propose simplement d'expliquer quel est le but de ce bill, de dissiper certaines impressions fausses et de confier enfin son sort à la sagesse de la Chambre.

Le bill C-373 cherche à faire reconnaître officiellement un fait de notre patrimoine canadien car, sans aucun doute, le castor est l'un de nos symboles nationaux. Il ne s'agit nullement de créer un nouveau symbole national ni de remplacer ou de déprécier la feuille d'érable, les armoiries ou tout autre symbole de notre patrimoine.

Nous avons tous des souvenirs nostalgiques chers à notre cœur qui nous rappellent notre pays et qu'on ne peut effacer facilement. Ces liens qui nous unissent à notre patrie sont des sentiments très naturels et très persistants. Dans la nature, chaque créature a son propre habitat qu'elle protège avec amour. Au Canada où des gens d'origines et de cultures si différentes se sont rassemblés, à quoi pouvons-nous nous identifier tous sinon à ces symboles adoptés par les pionniers canadiens et chers à notre cœur même si nous sommes des Canadiens de fraîche date? Des recherches approfondies de notre histoire vous révéleront que le castor vigoureux, infatigable et industrieux a toujours été le symbole de nos contrées septentrionales.

Le castor, symbole des tribus indiennes, était sculpté sur leurs totems. Le castor figurait sur les armoiries de la compagnie de la baie d'Hudson dès 1632 et fut utilisé dans l'art héraldique du Canada quand Charles I consentit à ce qu'il soit employé par sir William Alexander, le fondateur de la Nouvelle-Écosse. Le castor se trouve sur le premier timbre canadien enjolivé d'une vignette.

Une voix: Avant la reine?

M. O'Sullivan: Avant la reine.

[Français]

Madame le président, le castor est représenté sur notre monnaie, et apparaît également sur les armoiries de la ville de Montréal. Pas moins de 14 régiments des forces armées canadiennes, ont, comme insigne de régiment, le castor. Tous les jeunes Canadiens qui ont participé aux guerres dévastatrices du XX^e siècle connaissent bien ce symbole. Loin des terres canadiennes, ces jeunes gens étaient à la Somme, à Vimy, ou à Passchendaele durant la Première guerre mondiale. Certains d'entre eux prirent part à la libération de l'Europe durant la Seconde guerre, et d'autres étaient en Corée. Le castor figurait sur les écussons du lieutenant Brillant et du caporal Kaeble, tous deux détenteurs de la Croix Victoria qu'ils ont méritée en France en 1918, et tous deux membres du célèbre Régiment Royal 22^e.

[Traduction]

Le castor avait une place de choix sur les affiches encourageant les Canadiens à acheter des obligations de la victoire pour défendre notre liberté. Le castor apparaissait sur les insignes de col du régiment royal canadien dont la fière devise était: *Pro patria*. Le castor figurait sur l'insigne des Highlanders de Calgary quand ils sont débarqués si vaillamment à Dunkerque en 1944.